



Bassin d'infiltration des eaux pluviales, Crépy-en-Valois © M. Sirot / CAUE de l'Oise

ATELIER T7 : Recomposer au fil de l'eau ... une évidence plus qu'un sujet. *Éviter la goutte qui rentre dans un tuyau, car elle ne reverra jamais la nappe phréatique*

Titre de l'intervention de l'URCAUE HdF :

Sensibiliser à la prise en compte de l'eau, élément indissociable du projet d'aménagement paysager

Thème(s) - Mots clés : gestion durable des eaux pluviales / biodiversité en milieu urbanisé / cadre de vie / îlots de fraîcheur / Guerre de l'eau / ressource / partage de (0) tuyaux / le foncier = patrimoine vivant commun

Nature de l'action : Conférences / Conseil aux collectivités / Séminaires de formation des élus et techniciens / Participation à une réflexion parlementaire avec le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental)

Date(s) :

- Actions CAUE 60 : présentation des outils règlementaires à mobiliser dans les documents d'urbanisme pour favoriser la gestion alternative des eaux pluviales : conférence avec l'ADOPTA (juillet 2020), Forum des Acteurs de l'Eau (mars 2021), conférence sur les outils à mobiliser dans les SDAGE, « Témoignage » publié par le CPIE Hauts de France dans son dossier documentaire « La gestion de la Ressource en eau » en février 2022...
- + conseils aux collectivités, rdv à deux voix : ADOPTA + CAUE
- Action FNCAUE/CAUE 60 : audition au CESE le 22 juin 2022 : intervention lors de la table ronde *prise en compte de la dimension « qualité de l'eau » dans la politique foncière* <https://www.lecese.fr/actualites/retour-sur-la-journee-de-travail-autour-de-la-politique-fonciere> (intervention CAUE de l'Oise à 4'30)
- Action URCAUE : Forum National de la Gestion durable des Eaux pluviales 30 et 31 mars 2023 à Lens
- Action CAUE 62 : Conseils aux collectivités / Partenariat Canal Seine Nord Europe (randonnées lecture de paysage)

Présentation :

Dans le cadre de nos missions, nous sommes régulièrement sollicités pour proposer des alternatives aux problématiques de gestion de l'eau de ruissellement, d'inondation en point bas, coulées de boue depuis les terres agricoles...

Les actions des CAUE des Hauts-de France sont multiples pour aborder cette thématique.

Quelques grands principes portés par les CAUE :

- Être associé à des demandes le plus en amont possible de tout projet pour pouvoir repréciser la problématique, élargir le périmètre d'étude et de projet.
- Considérer les questions de gestion durable des eaux pluviales comme des opportunités d'amélioration qualitative du cadre de vie et non uniquement comme des contraintes.
- Prendre en compte la nécessité de réfléchir à la fonctionnalité du cycle de l'eau de la manière la plus naturelle possible dans l'espace public.

Partenaires : ADOPTA et Agences de l'eau (Artois-Picardie et Seine-Normandie), CPIE de l'Oise

Publics cibles : Élus et techniciens

Diffusion :

Avis adopté par le CESE, publié au JO le 25.05.2023

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_03_politique_fonciere.pdf

Développement : Conférences, expositions...

Moyens CAUE mobilisés : Paysagistes des CAUE de l'URCAUE

Moyens externes :

Contact CAUE :

Paysagistes des CAUE de l'URCAUE des Hauts de France

ADOPTA : <https://adopta.fr/>

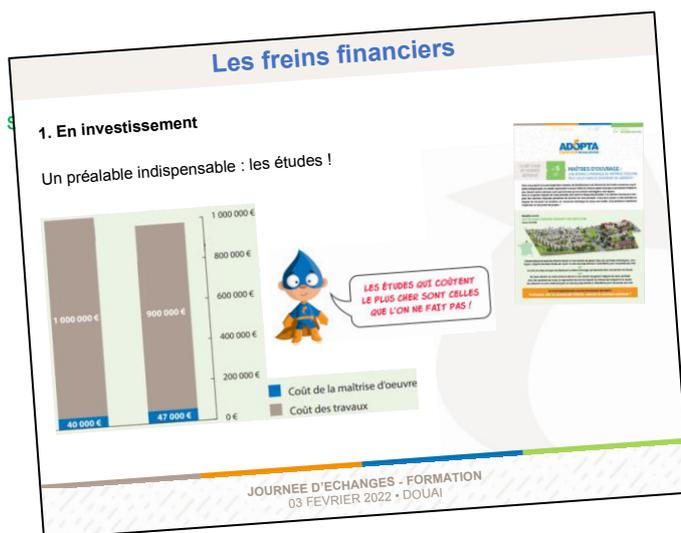
Informations complémentaires internes au réseau des CAUE

- Proposition libre de sujets de réflexion (pour nourrir les échanges des ateliers)
- Précisions complémentaires
- **Difficultés/ Bénéfices**

- Le principe : chaque goutte d'eau doit être infiltré au plus près de son point de chute, afin d'éviter le ruissellement (→ inondations)
- Aménagement qualitatif gérant les eaux de manière raisonnée **VS** finances

Apporter les éléments nécessaires d'aide à la décision pour les élus et techniciens : la gestion alternative des Eaux pluviales permet une baisse d'environ 35% du cout global du service public des eaux pluviales (source : CAdu Douaisis), nombreux couts évités : pas de surdimensionnement des réseaux en aval, pas de bassin de stockage/restitution (BSR), recours évité au dispositif CAT'NAT pour sécheresses et inondations + tous les bénéfices non marchands ! (gains pour la santé, ICU, paysage, qualité de vie, contribution à la ressource en eau...)

- Requestionnement de la place de la nature en ville et possibilité d'intégrer les notions de gestion différenciée (idée reçue : « une noue coute cher en entretien »... occasion de mettre en place une fauche tardive pour limiter les intervention = bénéfices pour la faune et réduction des coûts d'entretien)



1. En investissement
Quelques repères financiers

Gestion enterrée « tout tuyau » (collecteur d'un diam. 300 + bouche d'égout classique + regard de visite)	⇔ 50 € HT /m ²
Création d'espaces verts classiques	⇔ 15 à 20 € HT /m ²
Création d'une noue dans un espace vert	⇔ 15 à 20 € HT /m ²
Revêtements perméables : enrobés poreux	⇔ 15 à 20 € HT /m ²
Revêtements perméables : autres (dalles-gazon ou pavés, béton de résine drainant...)	⇔ 30 à 60 € HT /m ²
Voiries, chaussées à structure réservoir avec enrobés poreux	⇔ 100 à 110 € HT /m ²
Voiries, chaussées à structure réservoir avec enrobés classiques	⇔ 110 à 120 € HT /m ²
Rappel voiries classiques	⇔ 110 € HT /m ²

JOURNÉE D'ÉCHANGES - FORMATION
03 FEVRIER 2022 - DOUAI

- Incompréhension du grand public et des élus sur le fait qu'un territoire est en sécheresse alors qu'il pleut
Rappeler que dans quasiment tous les cas, une goutte d'eau pluviale captée par un réseau sera évacuée vers la mer, et ne participera jamais à recharger la nappe phréatique.

- Outils/ méthodes/ moyens développés/ mobilisés

- Qu'as-t-on appris ? visites d'opérations et/ou de territoires exemplaires,
- Comment poursuivre ?
- Comment sensibiliser les bureaux d'études, voire les contraindre ? communication sur les dispositifs de financement de l'ADOPTA pour les études et travaux de désimperméabilisation : co-financements possibles par les Agences de l'Eau, la Région Hauts de France, le FEDER, le Fond Vert